

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_78

**Objet : Deuxième affectation de crédits destinés aux associations sportives
- aides aux bourses aux jeunes et adult'sport**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlene MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique sportive, à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation et à l'animation de la Ville.

Un crédit de 1 280 800 € dont une provision de 78 000 € pour les aides dispositif Ville, a été inscrit au budget primitif 2025. Il représente une enveloppe globale sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans ce secteur.

Ont déjà été effectuées par délibérations successives, des avances et subventions à hauteur de 1 197 575 €.

Certaines familles ont des difficultés financières pour accéder à l'ensemble des pratiques sportives villeneuvoises. Aussi depuis de nombreuses années, sont accordées à titre d'allègement du coût de l'inscription aux diverses activités sportives, des aides appelées Bourses aux Jeunes et Adult'sport. Ce dispositif permet aux familles d'inscrire leur (s) enfant (s) dans le club sportif de leur choix, et aux adultes de pratiquer une activité sportive. La bourse aux jeunes est réservée pour les enfants de moins de 18 ans, l'Adult'sport concerne les adultes de 18 ans et plus.

Après instruction des dossiers déposés, les familles bénéficiaires paieront une cotisation réduite du montant de l'aide accordée qui sera versée

directement à l'association correspondante, conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 3 375 €.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamée par la collectivité.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 2 juin 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser le versement des subventions aux organismes cités ci-après pour un montant total de 3 375 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant type ci-annexé avec chacune des associations concernées.

Imputation comptable : 65748 30 5110

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211956-DE-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025

TABLEAU D'AFFECTATION BOURSES AUX JEUNES
2ème trimestre 2025

Domaine 11 (Sports Loisirs) Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AVAN NATATION	65748	5	225 €
ESBVA	65748	8	290 €
Fos Tennis de Table	65748	4	50 €
FOS VA	65748	15	705 €
IVAI	65748	2	30 €
JUDO CLUB FLERS SART	65748	11	330 €
LA RAQUETTE	65748	4	280 €
Les Cavaliers	65748	3	325 €
St Jean Baptiste	65748	3	180 €
Taekwondo Club	65748	2	35 €
US ASCQ	65748	3	105 €
VAFF	65748	1	15 €
VBC (Boxing Club)	65748	3	105 €
VIKA	65748	11	400 €
TOTAL		75	3 075 €

TABLEAU D'AFFECTATION AIDE ADULT'SPORT
2ème trimestre 2025

Domaine 11 (Sports Loisirs) Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AVAN NATATION	65748	1	30 €
FOS VA	65748	1	135 €
TZU JAN WUSHU ACADEMIE	65748	1	105 €
ESBVA	65748	1	30 €
TOTAL		4	300 €

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2025_ du 24 juin 2025.

et :

L'association dénommée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à, N° Siret représentée par La, Le Président (e)

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le en vertu de la délibération n° 2025_ du 1^{er} avril 2025.

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2025_ du 24 juin 2025, la Ville a souhaité octroyer une subvention d'un montant de :
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,
La, Le Président (e),
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.